Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251226-D_2025_145-DE

D_2025_145 **Le 26/12/2025**

DECISION PRISE EN APPLICATION de L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : **Ressources Humaines**

Objet : Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet Chargé de mission mobilités et accompagnement au changement

Le Président de REDON Agglomération,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret 88-145 du 15/02/1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret 2020-172 du 27/02/2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique modifie le décret 88-145 du 15/02/1988 ;

VU la délibération CC_2020_77 du 15/07/2020 portant délégation du Président de REDON Agglomération et particulièrement « prendre toutes décisions relatives au personnel et notamment la création ou la transformation de poste » ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 3 II. de la loi 84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

CONSIDERANT que le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

CONSIDERANT que les projets en cours nécessitent la création d'un emploi non permanent - Contrat de projet Chargé de mission mobilités et accompagnement au changement dans le cadre du schéma vélo intercommunal de REDON Agglomération.

PAR CE MOTIF LE PRESIDENT
DECIDE

- de créer un emploi non permanent - Contrat de Projet de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet à compter du 05/01/2026 ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Pilotage des actions de marketing et de sensibilisation aux changements de pratiques en lien avec la stratégie mobilités de REDON Agglomération :

>Actions à destination des publics cibles de REDON Agglomération :

- Accompagner les dynamiques individuelles et collectives d'employeurs sur les mobilités (mise en place de la stratégie d'accompagnement, animations en direct, suivi des prestataires)
- Animer la démarche interne sur les déplacements des agents de REDON Agglomération (animations auprès des agents, coordination des actions, transversalité avec les autres services)

>Actions grand public :

- Établir la programmation annuelle des animations et temps de sensibilisation au changement de pratique
- Animer des temps de sensibilisation sur l'ensemble des modes alternatifs (y compris la gestion logistique sur l'organisation de ces temps)
- Alimenter le site internet RED (notamment la version numérique du Ptit Mag vélo)
- Gestion du kit stationnement vélo (prêts aux collectivités et associations)

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251226-D_2025_145-DE

Piloter le déploiement de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle

- Mise en place du service de location longue durée de VAE sur l'ensemble du territoire de REDON Agglomération (lancement du service, marketing, liens avec les acteurs et partenaires)
- Suivi du service de location longue durée de VAE (suivi du marché, liens avec le prestataire, retours usagers, évaluation du service)
- Étude et mise en place d'autres solutions (en fonction de la Stratégie Mobilités de REDON Agglomération)
- Suivi administratif et budgétaire des dispositifs de financements le cas échéant

Participer et contribuer à l'animation locale du réseau des acteurs de la mobilité de REDON Agglomération

Participer au rayonnement des actions mobilités de REDON Agglomération dans les instances internes (commission, comité des partenaires) et externes (ADEME, CEREMA, instances institutionnelles, instances locales)

Autres missions :

- Veille et prospective sur les mobilités alternatives et sur les financements à mobiliser
- Vie du Pôle Mobilités (Participation aux réunions de pôles ou autres temps d'échanges avec la Direction de l'Aménagement ou des services de REDON Agglomération)
- Accompagnement et sensibilisation des élus communautaire dans le cadre du nouveau mandat de 2026

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné comprenant le traitement statutaire et le régime indemnitaire instauré par REDON Agglomération ;
- de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement et de signer les actes correspondants ;
- de prélever les dépenses sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012.

Christophe BIDAUD
le 29/12/2025 14:51:07 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34